

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1084

12 avril 2016

SOMMAIRE

Adrien Luxembourg Feeder 1	51986	Huniel Co S.A., SPF	51993
AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l.	51987	Huniel S.A.	51993
Beaux Invest et Conseil S.à.r.l.	51986	Iberian Distressed Assets Fund (S.C.A.) SI- CAV-SIF	51993
Bonrouge Investments S.à r.l.	51986	ICG European Fund 2006 New S.à r.l.	52032
CCP III CZ S.à r.l.	52012	Iecorp S.à r.l.	51993
ColQuattro Holdings S.à r.l.	52004	ILP III S.C.A., SICAR	51992
Comptoirs Financiers Forestiers S.à r.l.	52018	Incus Capital Iberia Credit Fund II	51990
Crossroads Dutch Retail Holdings 1 S.à r.l. ...	51988	Innovatrust S.à r.l.	51990
Ekson	51992	Lemania	51994
EOS Capital S.A.	51992	Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl	51994
Episo 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l. ...	52023	Maxam Holdings S.à r.l.	51994
EPSN Workforce S.à r.l.	51992	M. Coeman & Cie	51989
Equus Investment Sicav	51991	Mindforest	52029
ES Invest S.à r.l.	51992	New Jomar s.à r.l.	51986
Etalux Immobilière	51991	Prologis UK CCCIX S.à r.l.	51988
Fachmaart Robert Steinhäuser Nord S.A. ...	51994	Racing Competitions and Management Inter- national S.A.	51986
FCI	51988	Resolution IV Holdings S.à r.l.	51987
Fiduciaire Treuconsult S.A.	51991	Rigo & Partners Lux S.à r.l.	51987
Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l.	51990	Riviera Midco S.A.	51987
Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l.	51989	Source Holdings S.à r.l.	51995
Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l.	51994	Sushi Gourmet Benelux S.à r.l.	52032
Globasia Invest S.A.	51991	Sushi Gourmet Kirchberg S.à r.l.	52031
Glowsquare S.A.	51993		
GM Inter-Est S.à.r.l.	51989		

Adrien Luxembourg Feeder 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.593.

Les statuts coordonnés au 04/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016056447/12.

(160017027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Beaux Invest et Conseil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 105.065.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056502/10.

(160016405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Bonrouge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 178.787.

Les statuts coordonnés au 30/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016056510/12.

(160016637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

New Jomar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schiffflange, 89, rue de Hedange.
R.C.S. Luxembourg B 153.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016058184/11.

(160018208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059058/9.

(160019358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffér.
R.C.S. Luxembourg B 177.023.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 août 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059053/12.

(160019592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Rigo & Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 143.997.

Extrait de la décision collective tenue en date du 31 décembre 2015

Les associés prennent acte des cessions de parts intervenue le 31 décembre 2015.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- INGENIEURLABOR SEBASTIAN KREUSCH S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrit à la B.C.E. sous le numéro 0878.063.992, ayant son siège à B-4700 EUPEN, 105, Gospertstrasse, détient 62 parts sociales.

- E.S. ENGINEERING S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrit à la B.C.E. sous le numéro 0824.625.506, ayant son siège à B-4877 OLNE 107, Riessonsart, détient 62 parts sociales.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV Sàrl
Signature

Référence de publication: 2016059052/17.

(160019519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.290.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 168.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059075/10.

(160019295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2015

L'Assemblée Générale de la société à responsabilité limitée, AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.127, a pris acte de nommer Ernst & Young Services S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.847, en tant que commissaire de la société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061459/15.

(160023041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Crossroads Dutch Retail Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 202.173.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement:

Monsieur Jan Theodoor Antonio Ebeling, gérant, a désormais son adresse professionnelle au 160 Zuidplein (H-Tower 19th floor), 1077 XV Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016061505/16.

(160022490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Prologis UK CCCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.392.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 22 janvier 2016, sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société, ProLogis Developments Holding S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis UK Holdings S.A. ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis UK Holdings S.A.	750 parts
Total	<u>750 parts sociales</u>

Luxembourg, le 02 février 2016.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2016061193/20.

(160021934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

FCI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.076.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.737.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 15 janvier 2016 que l'associé unique de la Société, nommément ESA Holdings, a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 4.076.000 parts sociales à ESA Holdings LLC, une «Limited Liability Company» dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1675, South State Street, 19901 Dover, Kent County, Delaware, États-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5180297.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est désormais ESA Holdings LLC.

Le 4 février 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016061580/18.

(160023044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.014.

Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 28 janvier 2016

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1^{er} février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Madame Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlin, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENNX SALFORD LUXEMBOURG HOLDINGS S.À R.L

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016061600/19.

(160023099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

GM Inter-Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 59.650.

—
AUSZUG

1. Der Rücktritt zum 01.02.2016, von Herrn Martin REUBER wird angenommen.

2. Herr Hans Gehard MAHLER, geboren am 04.08.1951 in D-Nördlingen und wohnhaft Aalener Strasse, 60 in D-73441 BOPFINGEN wird mit unbegrenztem

Mandat zum neuen Geschäftsführer ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. Februar 2016.

GM INTER-EST S.à.r.l.

Référence de publication: 2016061605/15.

(160022915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

M. Coeman & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.153.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de M. Coeman & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 22 décembre 2015 à 16 heures.

Résolutions

1. L'Assemblée constate qu'il n'y a plus d'activité au sein de la société depuis le 30 septembre 2015. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société M. Coeman & Cie avec effet au 30 septembre 2015.

Au 30 septembre 2015, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 16 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Dieter Coeman / Ruben Coeman / Martin Coeman / Antoinette DENDONCKER.

Référence de publication: 2016061692/20.

(160022833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Incus Capital Iberia Credit Fund II, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.293.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité gérant, Incus Capital GP S.à r.l., de la Société en date du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, le conseil de gérance de l'associé commandité gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au:

- 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, l'associé commandité gérant de la Société a également transféré son siège au:

- 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Incus Capital Iberia Credit Fund II

Signature

Référence de publication: 2016061629/18.

(160022926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Innovatrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 122.580.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts signée sous seing privé en date du 12 janvier 2016, que l'associé unique, la société Ecotrust S.A., ayant son siège social au 20, op der Sang, L-9779 Eselborn, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B146970 a cédé toutes ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détient dans la société INNOVATRUST S.A., ayant son siège social au 20, op der Sang, L-9779 Eselborn, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B122580, comme suit:

- 63 parts sociales à Monsieur Joseph Delrée, conseiller économique, demeurant professionnellement au 20, op der Sang, L-9779 Eselborn;

- 62 parts sociales à la société EAST&WEST FINANCES S.A., ayant son siège social au Maison 14, L-9743 Crendal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 140846.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061643/19.

(160022800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.840.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 février 2016

1. M. Joost TULKENS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né à Hayange (France), le 19 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016061576/17.

(160022869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Globasia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 169.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058717/10.

(160018345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Etalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.710.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2013

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Elisabeth FABER, Monsieur Jacques FUNCK et Monsieur Max FUNCK, ainsi que le mandat du commissaire Monsieur Jean-Paul ELVINGER pour une durée de 6 ans de sorte que les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Jacques FUNCK pour une durée de 6 ans de sorte que le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Référence de publication: 2016058671/16.

(160019220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 135.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016058682/11.

(160018742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Equus Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.741.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 janvier 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc Neyens, Michael Stockford et Riccardo Millich, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,
2. de réélire Ernst & Young SA, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour EQUUS INVESTMENT SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016058661/17.

(160019174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

EPSN Workforce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016058659/12.

(160019504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

ES Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 195.407.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2106 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058668/9.

(160019567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

EOS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 147.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016058656/12.

(160019498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Ekson, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 172.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058650/10.

(160019543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058775/11.

(160018304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Iecorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 136.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.
Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2016058771/12.

(160019120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Huniel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 184.560.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2089 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058752/9.

(160019115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Iberian Distressed Assets Fund (S.C.A.) SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 185.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016058756/12.

(160019500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Huniel Co S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 184.557.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2088 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058750/9.

(160019045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Glowsquare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 194.828.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1776 du 15 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2016058708/12.

(160019273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 100.401.

Statuts coordonnés suivant acte du 11 janvier 2016, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058714/10.

(160019512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Fachmaart Robert Steinhäuser Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 152.708.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2015 a renouvelé Madame Nadine AVRIL, née le 30 juin 1968 à Verdun (France), demeurant professionnellement à L-3369 Leudelage, 50 rue de la Poudrerie, en qualité de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016058695/13.

(160018588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelage, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 151.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016058846/10.

(160018855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Lemania, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016058874/10.

(160019333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016059829/11.

(160020281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Source Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 203.220.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) OpenGate Capital Partners I-A, LP., a company existing under the laws of Cayman, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of Cayman Islands under number 82626;

2) OpenGate Capital Partners I, LP., a company existing under the laws of Cayman, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of Cayman Islands under number 82625;

Both here represented by Mr Ronan CARROLL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the December 22nd, 2015.

The powers of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Source Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment, Removal and Indemnification of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realization of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2016.

Subscription and Payment

The appearing parties, represented as stated above, subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each as follows:

- OpenGate Capital Partners I-A, LP., prequalified	7,250 shares
- OpenGate Capital Partners I, LP., prequalified	5,250 shares
Total:	12,500 shares

The appearing parties agree to pay the 12,500 shares fully up by contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal, as has been proved to the notary who acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred twenty five euro (EUR 1,125.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A manager:

Mr. Julien LAGRÈZE, director, born on August 29th, 1977 at Marignane (France), having his professional address at 22, Avenue de Friedland, 75008 Paris, France;

Class B managers:

- Mr. Cedric BRADFER, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Krisztina ANTAL, director, born on December 17, 1984 in Bar-Le-Duc, France, having her professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant le soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

OpenGate Capital Partners I-A, LP., une société existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, registered with sous le numéro 82626

OpenGate Capital Partners I, LP., une société existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, registered with sous le numéro 82625

Toutes deux représentées par Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 22 décembre 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Source Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination, Révocation et Indemnisation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

7.3 La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une grosse négligence ou faute grave. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et Libération:

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, déclarent souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune comme suivant:

OpenGate Capital Partners I, LP., préqualifiée, 7.250 parts sociales

OpenGate Capital Partners I, LP., préqualifiée, 5.250 parts sociales

et déclarent les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent vingt cinq euros (EUR 1.125,-).

Résolutions des associées:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Julien LAGREZE, gérant, né le 29 août 1977 à Marignane (France) ayant son adresse professionnelle au 22, Avenue de Friedland, 75008, Paris, France,

Gérants de Classe B:

- Monsieur Cédric BRADFER, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Krisztina Antal, gérante, née le 17 décembre 1984 à Bar-Le-Duc, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. CARROLL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41848. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016054647/512.

(160013871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

ColQuattro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 203.238.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of January.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

CDCF IV Holco Subsidiary A LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington, USA registered with the Delaware Division of Corporations under number 5880869 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Sara Lecomte, clerk de notaire professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Articles"), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColQuattro Holdings S.à r.l." (the "Company").

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limited. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares" each share being referred to as a "Share"). In the Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and a "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the law on commercial companies dated as of 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") and the Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the Shareholders, in accordance with article 14.2 of the Articles.

7. Profit sharing. Each Share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 14.2 of the Articles.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meeting of the shareholders.

14.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions") in case the number of Shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

15. Sole shareholder. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder.

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of Shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among Shareholders shall be distributed to the Shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one EURO) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200,-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois de janvier

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CDCF IV Holco Subsidiary A LLC., une «limited liability company», ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), immatriculée au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 5880869 («l'Associé Unique»),

ici représenté par Sara Lecomte, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les "Statuts") qu'il déclare constituer:

1. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination sociale "ColQuattro Holdings S.à r.l." (la "Société").

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur

gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et chaque Associé doit être entendu de la même façon.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'article 14.2 des Statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-Associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 14.2 des Statuts sont d'application.

11. Décès, Incapacité, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (email) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été prises à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générales des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'"Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires des Associés") dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

15. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des Associés ou de l'associé unique.

18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les Associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décidé de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les Associés doit être distribué aux Associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Colony Luxembourg S.à r.l. Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de Euro 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600 (douze mille six cents Euro), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cents) Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de Euro 1 (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 janvier 2016. Relation: DAC/2016/709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054932/431.

(160013939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.570,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.462.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of December,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CCP III CZ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162462 (the Company).

The Company was incorporated on July 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2338, on September 30, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 23, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 709, on March 14, 2015.

There appeared

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, and

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder hold together all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the redemption of all Class H Shares (the Redeemed Shares) having each a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class H Redemption);

2. Approval of the redemption price for the Redeemed Shares and reduction of the share capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10.-) in order to bring the capital from its present amount of twelve thousand five hundred eighty euros (EUR 12,580.-) to the amount of twelve thousand five hundred seventy euros (EUR 12,570.-) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares;

3. Decision to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to the shareholders and to see to any formalities in connection therewith;

4. Amendment and restatement of article 5 and article 7.3 of the Articles of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to approve the redemption of all Class H Shares (the Redeemed Shares) having each a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class H Redemption).

Second resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital of the Company is reduced by an amount of ten euros (EUR 10.-) in order to bring the capital from its present amount of twelve thousand five hundred eighty euros (EUR 12,580.-) to the amount of twelve thousand five hundred seventy euros (EUR 12,570.-) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares.

The Meeting resolves to approve the redemption price for the Class H Shares of one million two hundred forty-three thousand nine hundred eighty-three euros and eight cents (EUR 1,243,983.08), as it was determined by the Company's board of managers.

Third resolution

The Meeting resolves to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to Curzon Capital Partners III S.à r.l. and to see to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate article 5 of the Articles, so it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred seventy euros (EUR 12,570.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);

(ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);

(iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

(iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);

(v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);

(vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);

(vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares); and

(viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis; and

(g) seventh, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis.

If all the Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.”

The Meeting resolves to fully restate article 7.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **7.3.** In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class G Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de CCP III CZ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162462 (la Société).

La Société a été constituée le 19 juillet 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2338, le 30 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2014, suivant acte du même notaire, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709, le 14 mars 2015.

A comparu,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation du remboursement des Parts Sociales de Classe H (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (le Remboursement des Parts Sociales de Classe H);

2. Approbation du prix de rachat pour les Parts Remboursées et réduction du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10.-) afin de le porter de son montant présent et actuel de douze mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 12,580.-) à douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12,570.-) par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées;

3. Décision de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total aux associés et de s'occuper de toutes les formalités y relatives;

4. Modification subséquente et reformulation complète de l'article 5 et de l'article 7.3 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du remboursement des Parts Remboursées nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement des Parts Sociales de Classe H (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (le Remboursement des Parts Sociales Remboursables de Classe H).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de dix euros (EUR 10.-) afin de le porter de son montant présent de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre-vingts

euros (EUR 12,580.-) à douze mille cinq soixante-dix euros (EUR 12,570.-) par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées.

L'Assemblée approuve le prix de rachat pour les parts sociales remboursables de Classe H de un million deux cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et huit eurocents (EUR 1.243.983,08), tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total à Curzon Capital Partners III S.à r.l.et de s'occuper de toutes les formalités y relatives.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 5 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12,570.-) et est représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F); et

(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G),

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, les Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéficiaires peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.»

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 7.3 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe G et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du remboursement des Parts Remboursées dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 janvier 20106. 2LAC/2016/206. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054962/321.

(160013471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Comptoirs Financiers Forestiers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.248.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur François DIETHELM, né le 09.04.1965 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 72 Grange Road, Toorak, VIC 3142 (Australie),

2. Monsieur Charles DIETHELM, né le 24.06.1997 à Paris 17^{ème} (France), demeurant au 72 Grange Road, Toorak, VIC 3142 (Australie),

3. Mademoiselle Mathilde DIETHELM, née le 20.05.1999 à Paris 17^{ème} (France), demeurant au 72 Grange Road, Toorak, VIC 3142 (Australie), enfant mineur, représentée par ses parents Monsieur François DIETHELM et Madame Charlotte BURRUS, agissant en leur qualité de représentants légaux,

4. Mademoiselle Eloïse DIETHELM, née le 03.05.2002 à White Plains, Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 72 Grange Road, Toorak, VIC 3142 (Australie), enfant mineur, représentée par ses parents Monsieur François DIETHELM et Madame Charlotte BURRUS, agissant en leur qualité de représentants légaux,

5. Monsieur Jean DIETHELM, né le 26.01.2004 à Paris 17^{ème} (France), demeurant au 72 Grange Road, Toorak, VIC 3142 (Australie), enfant mineur, représenté par ses parents Monsieur François DIETHELM et Madame Charlotte BURRUS, agissant en leur qualité de représentants légaux,

tous ici représentés par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination COMPTOIRS FINANCIERS FORESTIERS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à huit cent vingt-sept mille cinq cents euros (827.500,- EUR), représenté par huit cent vingt-sept mille cinq cents (827.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4 Enfin, les associés ne pourront, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du(ou) des associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les huit cent vingt-sept mille cinq cents (827.500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur François DIETHELM, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent trente mille trois cents (430.300) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

- vingt-six mille neuf cent cinquante (26.950) actions de la société anonyme de droit français COMPTOIRS FINANCIERS PRIVÉS, ayant son siège social au 33 rue Ponthieu, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro: 334.981.974. Sur base d'un rapport d'évaluation réalisé le 15 septembre 2015 par Alliance Experts, société de droit français ayant son siège social au 11, rue de Wattignies, F-75012 Paris, cet apport est valorisé à un million trois cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et trente-trois cents (1.368.791,33 EUR), ci-après dénommé l'«Apport 1»;

- dix-huit mille quatre cent soixante-trois (18.463) actions de la société par actions simplifiée de droit français COMPTOIRS DU MULTIMEDIA DEVELOPPEMENT, ayant son siège social au 7 rue de Balzac, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro: 451.144.489. Sur base d'un rapport d'évaluation réalisé le 28 septembre 2015 par Alliance Experts, préqualifiée, cet apport est valorisé à un million six cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq euros et trente-huit cents (1.629.545,38 EUR); ci-après dénommé l'«Apport 2».

Etant donné les apports effectués par Monsieur François DIETHELM, d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six euros et soixante et onze cents (2.998.336,71 EUR) et au vu de la libération du capital à concurrence de quatre cent trente mille trois cents euros (430.300,- EUR) par Monsieur François DIETHELM,

il en résulte une créance sur la Société de deux millions cinq cent soixante-huit mille trente-six euros et soixante et onze cents (2.568.036,71 EUR) en faveur de Monsieur François DIETHELM.

2) Monsieur Charles DIETHELM, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents (99.300) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en cinq mille (5.000) actions BUREAU VERITAS, société de droit français cotée à la bourse de Paris. Cet apport est valorisé, suivant le cours de bourse au 13 octobre 2015, à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (99.300,- EUR); ci-après dénommé l'«Apport 3».

3) Mademoiselle Mathilde DIETHELM, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents (99.300) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en cinq mille (5.000) actions BUREAU VERITAS, société de droit français cotée à la bourse de Paris. Cet apport est valorisé, suivant le cours de bourse au 13 octobre 2015, à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (99.300,- EUR); ci-après dénommé l'«Apport 4».

4) Mademoiselle Eloïse DIETHELM, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents (99.300) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en cinq mille (5.000) actions BUREAU VERITAS, société de droit français cotée à la bourse de Paris. Cet apport est valorisé, suivant le cours de bourse au 13 octobre 2015, à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (99.300,- EUR), ci-après dénommé l'«Apport 5».

5) Monsieur Jean DIETHELM, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents (99.300) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en cinq mille (5.000) actions BUREAU VERITAS, société de droit français cotée à la bourse de Paris. Cet apport est valorisé, suivant le cours de bourse au 13 octobre 2015, à quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (99.300,- EUR); ci-après dénommé l'«Apport 6» et ensemble avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4 et l'Apport 5 «les Apports».

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

Preuve de la propriété et de la valeur des Apports a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives, savoir:

- des déclarations d'apport émises par les apporteurs,
- une déclaration émise par la société COMPTOIRS FINANCIERS PRIVÉS, ayant son siège social au 33 rue Ponthieu, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro: 334.981.974, attestant du nombre actuel d'actions, de leur propriété, de leur valeur et de leur libre cessibilité;
- une déclaration émise par la société COMPTOIRS DU MULTIMEDIA DEVELOPPEMENT, ayant son siège social au 7 rue de Balzac, F-75008 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro: 451.144.489, attestant du nombre actuel d'actions, de leur propriété, de leur valeur et de leur libre cessibilité;
- des attestations bancaires, attestant le nombre actuel d'actions cotées détenues par les apporteurs concernés.

Lesdits documents, signés «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Réalisation effective des apports

Les apporteurs-souscripteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que toutes les actions apportées (les «Titres») sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir un ou plusieurs de ces Titres;
- qu'ils sont les seuls propriétaires des Titres apportés et possèdent les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que l'apport des Titres est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes les formalités seront réalisées dans le pays de résidence de chaque société dont les Titres sont apportés, aux fins d'effectuer la cession des Titres en faveur de la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur François DIETHELM, directeur financier, né le 09.04.1965 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 72 Grange Road, Toorak VIC 3142 (Australie);

- Madame Laurence MOSTADE, employée, née le 12.09.1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Amaury LUDÉS, employé, né le 04.08.1986 à Malmedy (Belgique), demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à trois mille deux cents euros (3.200,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054983/279.

(160015067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Episo 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.894.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of December,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (together the Shareholders) of EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 188.894 (the Company).

The Company was incorporated on July 17, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2678, on October 2, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 31, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 565, on March 2, 2015.

There appeared

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 173174,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, and

Addington Capital Investments LLP, a limited liability Partnership, incorporated and existing under the law of the United Kingdom, having its registered office at 6, Heddon Street, GB-W1B 4BT London, United Kingdom, registered with the Companies House under number OC360374,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the redemption of all Class A-9 Shares (the Redeemed Shares) having each a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-9 Redemption);

2. Approval of the redemption price for the Redeemed Shares and reduction of the share capital of the Company by an amount of ten pennies (GBP 0.10) in order to bring the capital from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to the amount of twelve thousand four hundred ninety-nine pounds sterling ninety pennies (GBP 12,499.90) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares;

3. Decision to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to the shareholders and to see to any formalities in connection therewith;

4. Amendment and restatement of article 5 and article 7.3 of the Articles of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to approve the redemption of all Class A-9 Shares (the Redeemed Shares) having each a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-9 Redemption).

Second resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital of the Company is reduced by an amount of ten pennies (GBP 0.10) in order to bring the capital from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to the amount of twelve thousand four hundred ninety-nine pounds sterling ninety pennies (GBP 12,499.90) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares.

The Meeting resolves to approve the redemption price for the Class A-9 Shares of twenty-two million six hundred one thousand one hundred thirty-three pounds sterling and fifty-one pennies (GBP 22,601,133.51), as it was determined by the Company's board of managers.

Third resolution

The Meeting resolves to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l. and to see to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate article 5 of the Articles, so it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred ninety-nine pounds sterling ninety pennies (GBP 12,499.90) and is represented by:

(i) one million two hundred forty-eight thousand nine hundred thirty (1,248,930), Class A-1 ordinary shares, in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-1 Shares or Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) one (1) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class B-2 Share), subscribed and fully paid-up,

(iii) nine hundred ninety-nine (999) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-2 Shares and, together with Class B-2 Share, the Class 2 Shares), subscribed and fully paid-up,

(iv) ten (10) Class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-3 Shares), subscribed and fully paid-up,

(v) ten (10) Class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-4 Shares), subscribed and fully paid-up,

(vi) ten (10) Class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-5 Shares), subscribed and fully paid-up,

(vii) ten (10) Class A-6 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-6 Shares), subscribed and fully paid-up,

(viii) ten (10) Class A-7 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-7 Shares), subscribed and fully paid-up,

(ix) ten (10) Class A-8 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class A-8 Shares and, together with the Class 2 Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares, the Class A-5 Shares, the Class A-6 Shares and the Class A-7 Shares, the Redeemable Shares), subscribed and fully paid-up,

each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2 Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3 Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4 The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.5 The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.6 If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class 2 Shares to the holders of the Class 2 Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class A-3 Shares to the holders of the Class A-3 Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class A-4 Shares to the holders of the Class A-4 Shares annually on pro rata basis; and

(d) fourth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class A-5 Shares to the holders of the Class A-5 Shares annually on pro rata basis; and

(e) fifth, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class A-6 Shares to the holders of the Class A-6 Shares annually on pro rata basis; and

(f) sixth, an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class A-7 Shares to the holders of the Class A-7 Shares annually on pro rata basis; and

(g) seventh, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class A-8 Shares annually on pro rata basis.

If all the Class A-8 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class A-7 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-8 Shares and the Class A-7 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class A-6 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-8 Shares, the Class A-7 Shares and the Class A-6 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class A-5 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-8 Shares, the Class A-7 Shares, the Class A-6 Shares and Class A-5 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class A-4 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-8 Shares, the Class A-7 Shares, the Class A-6 Shares, Class A-5 Shares and Class A-4 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class A-3 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-8 Shares, the Class A-7 Shares, the Class A-6 Shares, Class A-5 Shares, Class A-4 Shares and Class A-3 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class 2 Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.7 For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.”

The Meeting resolves to fully restate article 7.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse numerical order (i.e. starting with the Class A-8 Shares and ending with the Class 2 Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the redemption of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The amount of twenty-two million six hundred one thousand one hundred thirty-three pounds sterling and fifty-one pennies (GBP 22,601,133.51) corresponds to the amount of thirty million six hundred seventy-two thousand four hundred eighty-nine Euro twenty-nine Eurocent (EUR 30.672.489,29) according to the exchange rate published on XE.com dated December 29th, 2015.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de décembre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188894 (la Société).

La Société a été constituée le 17 juillet 2014 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678, le 2 octobre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2014 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565, le 2 mars 2015.

A comparu,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173174,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Addington Capital Investments LLP, un limited liability Partnership, constitué et existant sous les lois du Royaume-Uni d'Angleterre, établie et ayant son siège social à 6, Heddon Street, GB-W1B 4BT Londres, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro OC360374,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. probation du remboursement des Parts Sociales de Classe A- 9 (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune (le Remboursement des Parts Sociales de Classe A-9);

2. Approbation du prix de rachat pour les Parts Remboursées et réduction du capital social de la Société d'un montant de dix pennies (GBP 0.10) afin de le porter de son montant présent et actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling quatre-vingt-dix pennies (GBP 12,499.90) par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées;

3. Décision de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total aux associés et de s'occuper de toutes les formalités y relatives;

4. Modification subséquente et reformulation complète de l'article 5 et de l'article 7.3 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du remboursement des Parts Remboursées nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement des Parts Sociales de Classe A-9 (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune (le Remboursement des Parts Sociales de Classe A-9)).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de dix pennies (GBP 0.10) afin de le porter de son montant présent et actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling quatre-vingt-dix pennies (GBP 12,499.90) par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées.

L'Assemblée approuve le prix de rachat pour les parts sociales remboursables de Classe A-9 de vingt-deux millions six cent un mille cent trente-trois livres sterling et cinquante et un pennies (GBP 22.601.133,51), tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total à EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l. et de s'occuper de toutes les formalités y relatives.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 5 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling quatre-vingt-dix pennies (GBP 12.499,90) est représenté par:

(i) un million deux cent quarante-huit mille neuf cent trente (1.248.930) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1 ou Parts Sociales Ordinaires),

(ii) une (1) part sociale remboursable de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale B-2),

(iii) neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2 et, ensemble avec la Part Sociale B-2, the Parts Sociales de Classe A),

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-3),

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-4),

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-5),

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-6 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-6),

(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-7 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-7), et

(ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe A-8 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-8 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe 2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales A-6 et les Parts Sociales A-7, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2 Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires.

5.3 Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4 Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales.

5.5 La Société peut maintenir un compte spécial de réserve et/ou un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé en relation avec les Parts Sociales sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés dans ce compte constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, conformément aux présents Statuts. Le montant du compte spécial de réserve et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales, conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale de la Société.

5.6 Au cas où les Associés décident de distribuer des profits, ces profits seront par la Société comme suit, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les Associés Ordinaires auront droit, au pro rata et sur base pari passu, à tous les profits distribuables provenant de revenus en relation avec les actifs et les investissements de la Société (incluant mais non limité aux dividendes, intérêts et tout gain constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe 2 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe 2 annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-3 aux détenteurs des parts Sociales de Classe A-3 annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-4 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-4 annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-5 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-5 annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-6 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A6 annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,45% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-7 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-7 annuellement au pro rata; et

(g) septièmement, tout Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-8 annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-7 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8 et les Parts Sociales de Classe A-7 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-6 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8, les Parts Sociales de Classe A-7 et les Parts Sociales de Classe A-6 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-5 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8, les Parts Sociales de Classe A-7, les Parts Sociales de Classe A-6 et les Parts Sociales de Classe A-5 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-4 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8, les Parts Sociales de Classe A-7, les Parts Sociales de Classe A-6, les Parts Sociales de Classe A-5 et les Parts Sociales de Classe A-4 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value

restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-3 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-8, les Parts Sociales de Classe A-7, les Parts Sociales de Classe A-6, les Parts Sociales de Classe A-5, les Parts Sociales de Classe A-4 et les Parts Sociales de Classe A-3 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.7 En tout état de cause, les bénéficiaires peuvent être distribués aux Associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.»

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 7.3 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre numérique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe A-8 et en terminant par les Parts Sociales de Classe 2). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du remboursement des Parts Remboursées dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

La somme de vingt-deux millions six cent un mille cent trente-trois livres sterling et cinquante et un pennies (GBP 22.601.133,51) correspond à la somme de trente millions six cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf Euros vingt-neuf Eurocent (EUR 30.672.489,29) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 29 décembre 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. 2LAC/2016/140. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055045/360.

(160014383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Mindforest, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.271.

L'an deux mil seize, le quatorze janvier.

Par devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MINDFOREST S.A.", avec siège social à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 10 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Cédric GOETHALS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard KLEIN, conseiller économique, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Modification de l'objet social de la société et modification corrélative de l'article 3 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de systèmes d'information et de communication et en général, la réalisation de tout conseil se rattachant à la mise en oeuvre des technologies d'information et de communication, ainsi que le conseil économique et toutes prestations de services y relatives, directement ou indirectement.

La Société pourra acquérir, détenir et céder des participations dans toute entreprise ou toute société tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir et céder tous brevets, licences et droits généralement quelconques pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et ainsi amender l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de systèmes d'information et de communication et en général, la réalisation de tout conseil se rattachant à la mise en oeuvre des technologies d'information et de communication, ainsi que le conseil économique et toutes prestations de services y relatives, directement ou indirectement.

La Société pourra acquérir, détenir et céder des participations dans toute entreprise ou toute société tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir et céder tous brevets, licences et droits généralement quelconques pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-neuf cents (1.314,89 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel Bourkel, Cédric Goethals, Bernard Klein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2016. Relation: EAC/2016/1217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056883/68.

(160016932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Sushi Gourmet Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 188.668.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 123, avenue du dix Septembre, L-2551 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 125.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.602 (l'«Associée Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salarié, avec adresse professionnelle à Junglinster en vertu d'une procuration donnée en date du 5 janvier 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'associée unique de Sushi Gourmet Kirchberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du dix Septembre, L-2551 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.668, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 septembre 2014 sous le numéro 2584 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 se terminera le 30 juin 2016 et décide de modifier dès lors l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 5. L'année sociale commence le premier juillet chaque année et finit le trente juin de l'année suivante."

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation GAC/2016/498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016057030/41.

(160016788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Sushi Gourmet Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.747.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 123, avenue du dix Septembre, L-2551 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 125.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.602 (l'«Associée Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salarié, avec adresse professionnelle à Junglinster en vertu d'une procuration donnée en date du 5 janvier 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'associée unique de Sushi Gourmet Benelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du dix Septembre, L-2551 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.747, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 juillet 2014 sous le numéro 1795 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 se terminera le 30 juin 2016 et décide de modifier dès lors l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 5. L'année sociale commence le premier juillet chaque année et finit le trente juin de l'année suivante."

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation GAC/2016/496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016057025/41.

(160016789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

ICG European Fund 2006 New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059712/10.

(160020425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.